

BILAN DU PRÉCÉDENT PLH



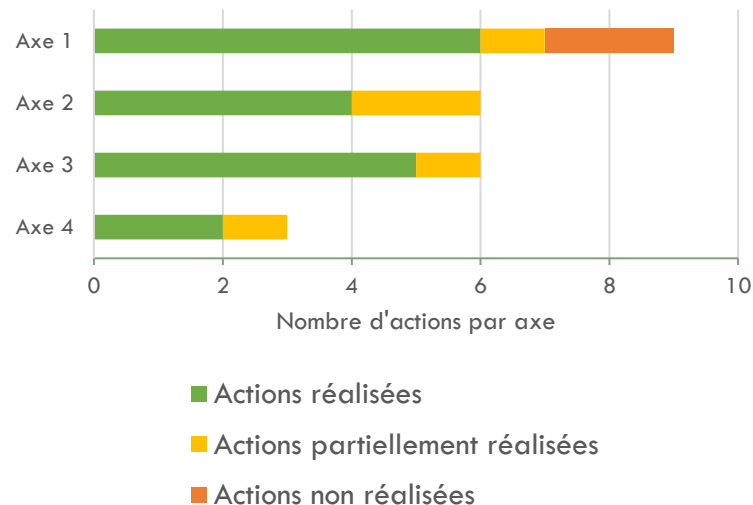
Elaboration DU PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT 2024-2029
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

BILAN DU PRÉCÉDENT PLH

- Le deuxième PLH de la CCVA a été adopté en septembre 2015 et est arrivé à échéance en novembre 2021.
- Il a ensuite été prorogé jusqu'en décembre 2022 compte tenu du contexte (nouveau contexte législatif et réglementaire, période électorale)
- Le programme d'action du PLH 2 se décline en 4 axes comprenant 25 actions :

1- Développer et diversifier l'offre de logement et d'hébergement pour répondre à des besoins spécifiques (9 actions)
2- Faciliter l'essor d'une mixité de l'offre résidentielle afin de contribuer au « vivre ensemble » (7 actions)
3- Poursuivre l'amélioration qualitative du parc privé et des logements locatifs sociaux (6 actions)
4- Intégrer les bénéfices du développement durable dans la conduite et le suivi de la politique locale de l'habitat (3 actions)

Bilan PLH 2 : réalisation des actions






1. DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES

- 1.1. Poursuivre le soutien aux résidences d'accueil locales pour les jeunes
- 1.2. Accroître l'offre en intermédiation locative pour les jeunes
- 1.3. Faciliter l'accès des jeunes en difficulté aux autres modes d'hébergement et d'insertion
- 1.4. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- 1.5. Favoriser la construction d'une structure d'hébergement temporaire pour personnes âgées
- 1.6. Accompagner le développement de nouvelles formes d'habitat intermédiaire adaptés pour les personnes âgées
- 1.7. Poursuivre le soutien aux logements d'urgence existants
- 1.8. Créer une aire d'accueil des Gens du voyage
- 1.9. Identifier les besoins en sédentarisation des Gens du voyage







2. FACILITER L'ESSOR D'UNE MIXITÉ DE L'OFFRE RÉSIDENIELLE AFIN DE CONTRIBUER AU « VIVRE ENSEMBLE »

- 2.1. Guider et accompagner le développement du parc locatif social
- 2.2. Mettre en œuvre une politique foncière ambitieuse pour les logements sociaux et/ou innovants
- 2.3. Concevoir un PPGDID
- 2.4. Mieux connaître les situations de non adaptations des logements sociaux par rapport à leur occupation
- 2.5. Encourager l'accession sociale à la propriété
- 2.6. Mieux communiquer sur les dispositifs d'aides auprès des propriétaires bailleurs




Légende :

-  Action réalisée
-  Action partiellement réalisée
-  Action non réalisée




3. POURSUIVRE L'AMÉLIORATION QUALITATIVE DU PARC PRIVÉ ET DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

- 3.1. Réaliser une étude sur le parc de logements vacants 
- 3.2. Articuler les actions locales de lutte contre le mal-logement avec les objectifs du PDLHI 
- 3.3. Développer l'auto-réhabilitation pour lutter contre le mal-logement 
- 3.4. Sensibiliser les propriétaires à l'amélioration de leur logement 
- 3.5. S'associer à l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville d'Amboise 
- 3.6. Accompagner les actions de rénovation du parc locatif social par la sensibilisation des locataires 

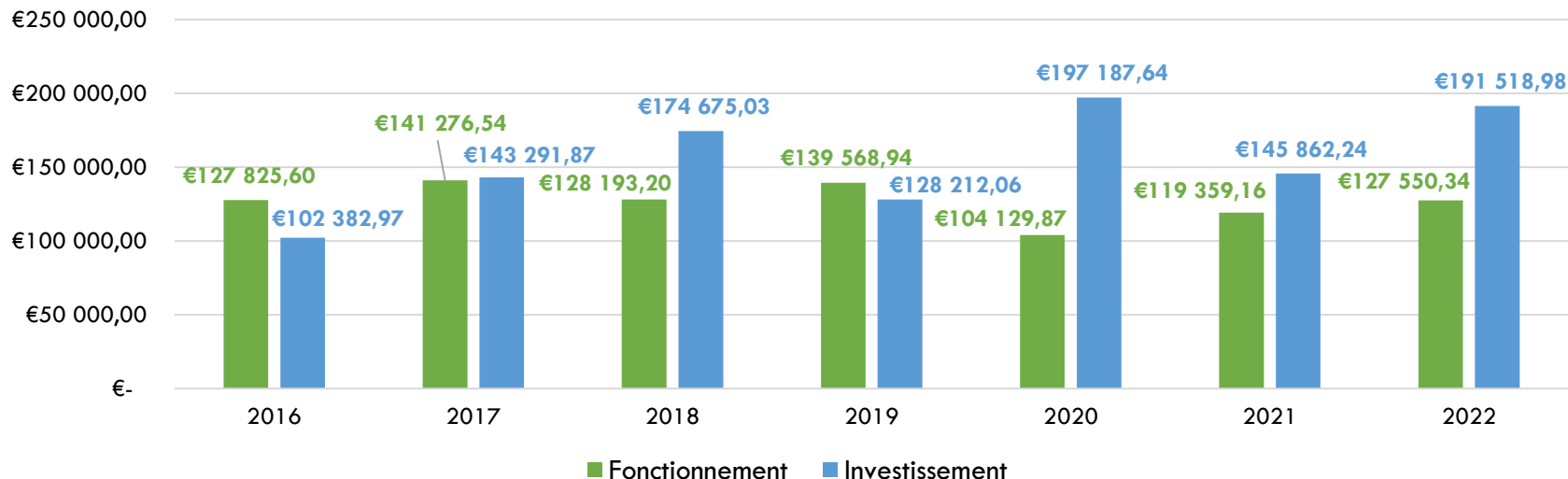
4. INTÉGRER LES BÉNÉFICES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONDUITE ET LE SUIVI DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

- 4.1. Contribuer à l'émergence et au développement de projets d'habitat participatif 
- 4.2. Former les élus locaux aux outils de l'urbanisme durable et opérationnel 
- 4.3. Créer un observatoire de l'Habitat 

Légende :

-  Action réalisée
-  Action partiellement réalisée
-  Action non réalisée

Dépenses annuelles du PLH 2 entre 2016 et 2022



MOYENS FINANCIERS



284 000 € par an en moyenne entre 2016 et 2022

(154 000 € en fonctionnement et 130 000 € en investissement)

→ **Une moyenne de 10,20 € / an / habitant** dédiés à la politique de l'habitat durant le PLH 2, en dehors des fonds d'intervention foncière

MOYENS HUMAINS



1 ETP (Equivalent Temps Plein) du service Habitat

Mobilisation des autres services de la CCVA